

Laïcité Ou... Discriminations ?

Avril 2026

Au nom d'une « nouvelle » interprétation de la laïcité, s'est développée dans plusieurs centres INRAE une stigmatisation de collègues, uniquement des femmes, à qui la hiérarchie reproche une tenue qui serait censée mettre en avant une identité religieuse musulmane. Or, dans les différentes unités concernées, cela ne posait aucun problème jusqu'à présent, le plus souvent en toute connaissance de cause, et avec l'aval des directions locales de l'Institut.

Le zèle déployé par la Direction Générale pour traquer de possibles signes religieux à caractère musulman est abasourdissant. Ce zèle s'échine à surveiller s'il n'y pas un centimètre de trop de foulard sur la tête, voire si une jupe trop ample pourrait ressembler à une abaya, rendue célèbre par un ancien ministre de l'éducation nationale et premier ministre, Gabriel Attal. Pourquoi alors ne pas aussi traquer les croix autour du cou et au revers de veste pourtant nombreuses à être portées, y compris au niveau de la hiérarchie ? Pourquoi organiser des formations INRAE à l'hostellerie du « Bon Pasteur » à Angers, tenue par la congrégation de Notre-Dame du Bon Pasteur, cadre « laïque » s'il en est ?

Ce qui s'apparente à une police du vêtement n'est pas pratiquée, à notre connaissance, dans les autres organismes de recherche. Pourquoi un tel zèle à l'INRAE alors que cela ne peut que générer des conséquences hautement déplorables pour l'Institut, sa réputation internationale, et la recherche en général ? D'ores et déjà, on assiste à des départs de collègues n'acceptant pas d'être stigmatisées, à des fractures dans des collectifs de l'Institut, et à des refus de jeunes à postuler pour être recrutées. La direction de l'Institut entend-elle ainsi se couper de jeunes femmes talentueuses correspondant à une part importante de la population mondiale ?

Pourtant, le 23 juin 2024, le PDG de l'INRAE, Philippe Mauguin avait signé, à juste titre selon nous, avec les PDG des autres instituts de recherche, une tribune publiée par le journal Le Monde affirmant « *nous souhaitons réaffirmer publiquement les valeurs qui portent au quotidien notre engagement et forment le socle de la démarche scientifique : l'ouverture au monde et la libre circulation des individus, le libre-échange des connaissances et de la pensée, la vérité, la transparence, la rigueur et l'exigence, et encore la tolérance, l'éthique et l'humanisme. [...] Cette démarche qui accélère la science suppose aussi une libre circulation des chercheurs d'un pays à l'autre pour passer du temps dans un laboratoire étranger auprès d'une équipe éloignée, unir des forces, former des étudiants dans les équipes respectives, susciter des opportunités de réseaux et ainsi permettre un brassage de chercheurs et d'étudiants de toutes origines, de toutes religions, de toutes opinions. [...] Une science qui ne circule pas, qui ne se transmet pas, est une science morte. Les connaissances scientifiques n'ont pas de frontières. Elles ne laissent aucune place à la xénophobie, au racisme, à l'antisémitisme ou à l'exclusion de quiconque en raison de son appartenance à un groupe.* »

Jusqu'à quand le PDG va-t-il donc laisser faire ces pratiques d'exclusion qui ne peuvent que mettre le feu aux poudres dans des unités de l'INRAE où il n'y avait strictement aucun problème jusque-là ?

Non à l'instrumentalisation de la laïcité pour stigmatiser et diviser !

Cette situation se développe malheureusement dans un contexte politique national inquiétant, avec le racisme décomplexé véhiculé par certains médias comme en témoignent les attaques révoltantes faites à l'encontre du nouveau Maire de Saint-Denis.

Arrive également à l'Assemblée Nationale le projet de loi Yadan ([cf. sur notre site](#)) visant à criminaliser toutes critiques de l'État israélien et de sa politique en instrumentalisant la lutte contre l'antisémitisme, et bientôt les projets de loi à caractère islamophobe déposés par le Rassemblement National.

Comme à chaque fois dans l'Histoire, l'extrême-droite cherche des boucs émissaires pour diviser les

travailleurs et les travailleuses.

C'est un danger mortel à un moment où l'unité du monde du travail n'a jamais été aussi nécessaire pour faire face aux attaques contre nos conquêtes sociales.

La haine des uns attise celle des autres et nuit au combat commun que doivent mener toutes et tous les salarié-es en faveur de leurs droits et pour l'obtention des biens communs.

Pour la CGT-INRAE, la laïcité c'est avant tout une loi de liberté et de bien vivre-ensemble, et l'affirmation de la séparation de l'Etat avec les Églises de toutes sortes. La Loi de 1905 proclame ainsi « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* », pour ajouter aussitôt que la République assure la liberté de conscience, incluant la liberté religieuse : « *Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions imposées par l'ordre public* ».

La loi de 1905 distinguait aussi nettement vêtement et comportement, seul ce dernier pouvant relever du prosélytisme. Si certains considèrent aujourd'hui que l'un ou l'autre relève de la propagande religieuse, **comment peut-on, en l'absence de comportement prosélyte, attribuer une valeur religieuse à une coiffure, un vêtement, une barbe ou un comportement alimentaire ?** Ce qui rend la situation encore plus inacceptable, c'est que les collgues injustement visées sont des femmes avec une essentialisation à leur endroit.

La diversité est une richesse, pas une menace. Elle traverse la société tout entière et se reflète naturellement au sein même de la communauté des agent-es de l'INRAE. **Chercher à en stigmatiser une partie, ce n'est pas défendre la laïcité : c'est la dénaturer.**

La véritable laïcité protège la liberté de conscience et garantit que chacune et chacun puisse travailler et vivre dans le respect de ses convictions, dès lors qu'elles ne sont imposées à personne.

Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !



Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Grade :

E-mail :